

Montréal, le 23 septembre 2025

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir à compter du 1^{er} octobre 2025
Dossier R-4287-2024 Phase 2

Maîtres,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance des informations déposées par Énergir aux pièces [B-0268](#) et [B-0269](#), respectivement les 17 et 22 septembre 2025.

La Régie informe donc les participants qu'elle considère que la preuve déposée dans le dossier mentionné en objet est complète. Conséquemment, elle entame son délibéré ce jour même.

Veuillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl